



Municipalité rurale de Saint-Laurent
Réunion régulière
17 Juin, 2020

PROCÈS-VERBAL

Une réunion ordinaire du conseil a eu lieu le mercredi le 17 Juin, 2020 dans la salle du conseil, située au 16, route commémorative des anciens combattants, St. Laurent, Manitoba.

Present: Préfète Cheryl Smith, Conseillers, Phil Mathews, Laurent Kerbrat, Frank Bruce et Jerry Combot, et AAP Hilda Zotter.

Regrets: Conseillers Laurent Kerbrat

Rappeler à l'ordre

La préfète Cheryl Smith a ouvert la réunion à 10 h 00.

Adoption de l'ordre du jour

Res #189/2020

Mathews - Bruce

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la date d'aujourd'hui soit adopté tel qu'amendé.

....Adopté

Adoption du procès-verbal

Res #190/2020

Bruce - Kerbrat

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de:

- Procès-verbal de la réunion ordinaire – 3 Juin, 2020 être adopté.

....Adopté

Rapports des comités:

AAP (Hilda Zotter)

- A noté les dates suggérées pour les réunions d'été.

CMU ET AAAP (Paul Belair).

- Aucun

ADE (Guy Dumont)

- A informé que le MR a été approuvé pour le financement de la subvention pour les édifices patrimoniaux d'un montant de 17 500 \$ que le MR égalera pour un total de 35 000 \$. Le comité se réunira le 3 juillet 2020 pour en discuter davantage.
- J'ai inspecté le bâtiment Goodon et je peux vérifier que les défauts techniques qui ont été identifiés ont été corrigés. Il y a cependant un problème avec la porte, c'est la responsabilité du MR.
- Faire une demande de subvention pour un abri de poste d'accueil à l'ALC afin d'aider aux visites en toute sécurité.

Travaux publics (Dean Appleyard)

- Aucun

Pompiers (Roger Leclerc)

- Aucun

Commission des loisirs (Tammy Hiebert)

- Aucun

Conseiller Phil Mathews

- À ce moment, Phil et Frank ont passé en revue la réunion du comité des travaux publics;
- o Examen des appels d'offres émis pour le Governor Road South
- o Discuté des réparations du stationnement du centre de loisirs et du stationnement du centre d'accueil. Le centre d'accueil sera le premier.
- o La réduction de vitesse de 415 a été discutée, RM contactant MI
- o Les débris autour du bâtiment des Travaux publics seront nettoyés cet été
- o Le tas de débris sur le site de transfert des déchets est en cours d'élimination
- o Discuté des excès de vitesse à Venice Road South
- o Examen des demandes d'affichage
- o Chemin de promenade Meadowlark examiné

- o Discuté du système de surveillance du site de transfert des déchets
- - Contrôle de la poussière à venir vendredi
- - A assisté à la réunion spéciale

Conseiller Jerry Combot

- Reçu quelques appels concernant le site de transfert des déchets, ainsi qu'un entrepreneur ne s'arrêtant pas à un panneau d'arrêt sur Ludovic et soulevant beaucoup de poussière qui rend la route invisible pour la conduite. Parlera avec l'entrepreneur et placera des panneaux de vitesse et un panneau «pas un itinéraire pour camions».

Conseiller Frank Bruce

- Rapporté avec Phil Mathews

Conseiller Laurent Kerbrat

- Aucun

Préfète Cheryl Smith

- Rencontre avec le comité de recrutement de Community Connector.
- Assisté et participé aux entrevues pour le connecteur communautaire.
- Participation à la réunion virtuelle du conseil d'administration du district de planification d'Interlake Ouest.
- Les médias demandant des informations sur le plan financier ont rencontré le directeur général et elle répondra.

Rapport aux médias (Préfète)

- Aucun

Zonage et lotissements

Audiences publiques:

Res #191/2020

Mathews – Bruce

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil s'ajourne jusqu'à l'audience publique prévue.

...Adopté

La présidente (préfète) a lu les salutations et les procédures.

10 h 45 - Demande de modification no VSTL-02-20

Cherie a fourni la preuve de l'avis et a décrit l'intention de la demande.

5559473 Manitoba Ltd./Rene Landry et Susan Lightfoot ont présenté une demande de modification concernant la propriété située sur le lot A, B et C, plan 17545, terrain de camping # 10 Shallow Point, dans la M.R. de Saint-Laurent, Manitoba. La demande de modification porte sur une augmentation de l'intensité d'une utilisation non conforme légale existante, modifiée pour permettre un ajout à un caboose pour se conformer au règlement de zonage.

M. Rene Landry s'est joint à l'audience publique par téléconférence. René a expliqué que c'était pour une chambre supplémentaire.

Il n'y a eu aucune objection et aucune autre question n'a été soulevée.

10 h 45 - Demande de modification no VSTL-03-20

Cherie a fourni la preuve de l'avis et a décrit l'intention de la demande.

La MR de Saint-Laurent a demandé une modification concernant la propriété située au lot 4/6, bloc 2, plan 379P et une partie du plan de voirie publique fermée et consolidée, Oak Point, Mb dans la R.M. de Saint-Laurent, Manitoba. Ladite demande de modification est une variation de cour arrière de 25 pieds à 10 pieds modifiée pour permettre la construction d'une salle communautaire conformément au règlement de zonage.

Il n'y a eu aucune objection et aucune autre question n'a été soulevée

Res #192/2020

Combot-Bruce

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'audience publique se termine et que le Conseil se réunisse à nouveau dans l'ordre du jour de la réunion ordinaire.

Questions régulières:

Res #193/2020

Mathews-Combot

ATTENDU QUE la demande de modification no VSTL-02-20 a été reçue des propriétaires et des demandeurs 5559473 Manitoba Ltd./Rene Landry et Susan Lightfoot en ce qui concerne la propriété située au lot A, B et C, plan 17545, terrain de camping # 10 Shallow Point, dans le RM de Saint-Laurent, Manitoba.

ET ATTENDU QUE ladite demande de modification porte sur une augmentation de l'intensité d'une utilisation légale non conforme existante, modifiée pour permettre un ajout à un caboose pour se conformer au règlement de zonage.
 PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve ladite modification

...Adopté

Res #194/2020 Bruce – Mathews

ATTENDU QUE la demande de modification no VSTL-03-20 a été reçue des propriétaires et demandeurs MR de Saint-Laurent concernant la propriété située au lot 4/6, bloc 2, plan 379P et une partie du plan de voirie publique fermée et consolidée, Oak Point, Mb dans la RM de Saint-Laurent, Manitoba.
 ET ATTENDU QUE ladite demande de modification est une variation de cour arrière de 25 pieds à 10 pieds modifiée pour permettre la construction d'une salle communautaire conformément au règlement de zonage.
 PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve ladite modification.

...Adopté

Avis:

- Aucun

DELEGATIONS:

- Aucun

Finances et comptes

Res # 195/2020 Mathews - Combot

IL EST RÉSOLU QUE les indemnités du Conseil pour juin 2020 et les dépenses pour Mai 2020 soit approuvé comme suit:

	Cheryl Smith	Phil Mathews	Frank Bruce	Laurent Kerbrat	Jerry Combot
Indemnité	1000.00	800.00	900.00	800.00	800.00
À l'heure	525.00	175.00	125.00	50.00	0.00

Conférence	0.00	0.00	0.00	0.00	-
Kilométrage	67.50	70.00	27.00	0.00	0.00
Croix bleue (BC)	-392.06	-156.63	-392.06	-392.06	-392.06
BC (payé par RM)	392.06	156.63	392.06	392.06	392.06
Déduction du RPC	-64.75	-35.88	-38.50	-	-26.69
Taxe fédérale / provinciale déduite	-361.18	-12.88	-18.00	-203.74	0.00
Totaux	1166.57	996.24	995.50	646.26	773.31

....Adopté

Res # 196/2020 Bruce - Combot

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comptes créditeurs au 16 juin 2020, rédigés sous les numéros de chèque 28865 à 28903 et totalisant 52 784,57 \$, soient par la présente approuvés pour paiement.

....Adopté

Résolution 197/2020 Bruce - Mathews

ATTENDU QUE Goodon Industries a maintenant comblé les lacunes du bâtiment d'entreposage de la cour des travaux publics et demande maintenant le paiement final. ET ATTENDU QUE Travaux publics et Guy Dumont ont inspecté le bâtiment et trouve la construction satisfaisante.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le décaissement final de 12 325,00 \$ incluant la TPS comme paiement final à Goodon Industries.

....Adopté

Res # 198/2020 Mathews - Combot

ATTENDU QUE la Commission des loisirs de Saint-Laurent a besoin d'un nouvel ordinateur portable pour le bureau du directeur.

ET ATTENDU QUE le conseil a examiné les citations.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le CAO à procéder à l'achat de l'ordinateur de Best Buy au prix de 850,00 \$, plus les frais d'expédition et les taxes, plus les logiciels et le matériel externe nécessaires.

....Adopté

Res # 199/2020 Bruce - Mathews

ATTENDU QUE la MR de Saint-Laurent a annoncé la réparation de l'excavation du chemin Governor Sud d'une route existante d'environ 400 mètres de longueur totale sur environ 8,5 mètres de largeur, sur environ +/- 1,3 mètre de profondeur. L'entrepreneur est responsable de l'élimination appropriée des matériaux excavés. Charger, transporter, placer et emballer le remblai fourni par RM.

ET ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et examinées par le Conseil.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la soumission reçue par Camster pour 44 000 \$, plus les taxes applicables.

....Adopté

Res # 200/2020 Mathews - Combot

ATTENDU QUE la MR de Saint-Laurent a annoncé la fourniture et le transport d'environ 2340 mètres cubes de gravier de qualité 19 mm-down pour la circulation sur le chemin Governor South, qui mesure environ 1,95 kilomètre de longueur.

ET ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et examinées par le Conseil.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la soumission reçue par Camster pour 40 950 \$, plus les taxes applicables.

TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

- Aucun

Pompiers

- Aucun

Affaires nouvelles et inachevées

Res #201/2020 Bruce– Combot

ATTENDU QUE le Partenariat canadien contre le cancer (CPAC) en partenariat avec la MR a réussi à identifier un connecteur communautaire.

ET ATTENDU QUE les candidats ont été interviewés pour le poste et que le comité d'embauche recommande que Marlene Combot soit embauchée pour le poste commençant le 22 juin 2020.

ET ATTENDU QUE la paie et la supervision pour ce poste doivent être administrées par le MR.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'administration de la paie pour ce poste par l'entremise de la MR.

ET IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les fonds dépensés, y compris les salaires et les MERC, soient remboursés par le CPAC à la MR.

... Adopté

Res #202/2020

Mathews-Combot

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a mis en œuvre la légalisation de la vente de cannabis.

ET ATTENDU QUE le gouvernement provincial a adopté des lois et des règlements concernant la vente de cannabis.

ATTENDU QU'il a été déterminé que le règlement de zonage de la MR n'aura pas besoin d'être modifié puisque le règlement contient des dispositions pour une zone commerciale existante, ce qui serait une exigence pour l'établissement d'un magasin de vente au détail de cannabis.

ET ATTENDU QUE la MR a reçu la confirmation que 3853897 MANITOBA LTD., Déjà une entreprise établie de longue date dans la zone commerciale, souhaite établir un magasin de vente au détail de cannabis.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le conseil convient que le règlement de zonage ne nécessitera pas de modification, car un magasin de vente au détail de cannabis sera une utilisation autorisée pourvu qu'il respecte les exigences du règlement de zonage.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Conseil approuve la création d'un magasin de vente au détail de cannabis sur la propriété commerciale détenue par 3853897 MANITOBA LTD.

ET IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Conseil convient que le R.M. de Saint-Laurent se conformera à la législation et aux règlements imposés par le gouvernement du Manitoba.

... Adopté

Res #203/2020

Bruce – Mathews

ATTENDU QUE investir dans des infrastructures viables et durables est le pilier même du développement économique et de la prospérité des administrations municipales bilingues du Manitoba et des communautés francophones.

ATTENDU QUE les administrations municipales bilingues du Manitoba sont particulièrement bien placées pour réaliser des projets d'infrastructure prêts à être lancés afin de relancer l'économie dans le contexte du COVID-19 et de contribuer à la vitalité et au développement de leurs communautés francophones.

ATTENDU QUE la municipalité rurale de Saint-Laurent est une municipalité bilingue membre de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM).

ATTENDU QUE le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PICI) est un programme à frais partagés entre les gouvernements fédéral et provincial basé sur des demandes de financement.

ATTENDU QUE la municipalité rurale de Saint-Laurent a soumis une demande pour le projet des phases 2 et 3 du Centre du patrimoine métis de Saint-Laurent dans le cadre du programme d'infrastructure Investir dans le Canada (ICIP) lors de la dernière ronde de soumission de projets.

QU'IL SOIT RÉSOLU que la municipalité rurale de Saint-Laurent exhorte les gouvernements fédéral et provincial à accélérer l'approbation des projets d'infrastructure prêts à l'emploi dans les municipalités bilingues du Manitoba soumis dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (ICIP), en particulier les Métis de Saint-Laurent Projet des phases 2 et 3 du Centre du patrimoine.

... Adopté

Res #204/2020

Mathews - Combot

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'il y ait seulement une réunion ordinaire du conseil pour chacun des mois de juillet et août à savoir:

- Mercredi 15 juillet 2020 à 10h00
- Mercredi 19 août 2020 à 10h00

... Adopté

Res #205/2020

Mathews – Bruce

ATTENDU QUE le nouveau pouvoir de signature pour le R.M. des comptes financiers de Saint-Laurent devront être autorisés par le Conseil.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le préfet Cheryl Smith, les conseillers Frank Bruce et Jerry Combot et la directrice générale Hilda Zotter aient le pouvoir de signer à la date de la présente résolution.

IL EST RÉSOLU QUE deux des personnes énumérées ci-dessus puissent signer un chèque.

ET IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE tous les autres noms énumérés précédemment soient supprimés.

... Adopté

Correspondance / informations / procès-verbaux d'autres personnes

Correspondance/Information

- Ministre des relations municipales concernant le projet de loi 48
- AMBM concernant le projet de loi 48
- Service de traduction AMBM
- Semaine de sensibilisation à l'accès au Manitoba
- BellMTS concernant le service haut débit
- Division scolaire Prairie Rose - Rétablir des services sécuritaires
- Division scolaire Prairie Rose - Faits saillants de la réunion le 1er juin 2020
- Essai sur la bourse d'engagement communautaire de l'honorable Yvon Dumont

Procès verbal:

- Rencontre avec les familles des résidents de la SLA de Saint-Laurent - 7 mai 2020
- District de planification de Western Interlake - 19 mai 2020

Comité en conseil fermé

Res#206/2020

Bruce - Mathews

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil se transforme en comité en conseil fermé

... Adopté

Res#207/2020

Mathews - Combot

IL EST RÉSOLU QUE ce comité se lève et que le Conseil se réunisse à nouveau.

... Adopté

Res #208/2020

Bruce – Combot

ATTENDU QUE le conseiller Laurent Kerbrat a demandé un congé pour assister aux réunions du conseil pour des raisons médicales.

ET ATTENDU QUE ce congé peut être accordé par la majorité du conseil dans certaines circonstances et conditions et avec certaines limites sans entraîner de révocation du conseil ou de bi-élection.

ET ATTENDU QUE le règlement de procédure 2/2019 de la RM stipule que «toute règle contenue dans le présent règlement peut être suspendue par un vote de la majorité des membres présents».

ET ATTENDU QUE le règlement de procédure de la MR est muet sur le sujet de l'absence d'un membre du conseil et que le règlement stipule en outre que «tous les points d'ordre et de procédure non résolus par les règles prévues dans le présent règlement seront résolus à la majorité décision du conseil. »

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil accorde un congé au conseiller Laurent Kerbrat du 17 juin 2020 au 1er octobre 2020, avec les considérations suivantes:

1. Que le conseiller Kerbrat puisse assister ou ne pas assister (physiquement ou par téléconférence ou par d'autres moyens) aux futures réunions du conseil avec ou sans préavis;
2. Que le conseiller Kerbrat continuera de recevoir tous les modes de correspondance et de communication à l'exception des documents confidentiels qu'il pourra continuer de recevoir s'il est présent en personne.
3. Que le conseiller Kerbrat puisse continuer à apporter sa contribution aux affaires municipales par écrit sous quelque forme que ce soit ou verbalement.
4. Cette indemnité mensuelle et les prestations de santé peuvent se poursuivre sans interruption pendant ladite période.
5. Ce conseil examinera, modifiera, réexaminera ou prolongera cette demande à tout moment avant ou après le 1er octobre 2020.

.....Adopté

Ajourner

Res #209/2020

Bruce - Mathews

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion s'ajourne maintenant à 11:58 am

.....Adopté

Préfete

AAP